

# NEVIAN : MODE D'EMPLOI

Un coeur de ville sécurisé que chacun doit apprendre à s'approprier !

MAIRIE DE  
NEVIAN



## SÉCURITÉ ++ :

Le passage à niveau est désormais interdit aux véhicules de plus de 7.5 t ainsi qu'aux transports en commun !

## SENS DE PRIORITÉ :

Le sens de priorité doit être respecté comme l'indique la signalisation mise en place.

## ZONE 20 :

Zone de rencontre où les piétons sont prioritaires et peuvent circuler sur la chaussée. La vitesse des autres usagers est limitée à 20 km/h.

## LARGEUR DE VOIRIE :

Voirie normalisée à l'identique de l'avenue de Villedaigne par exemple, incluant un rétrécissement pour ralentir les véhicules.

Notre coeur de village a fait l'objet d'une réhabilitation majeure afin :

- . de sécuriser au mieux le quotidien des néviaanis,
- . de favoriser la vie économique de nos commerçants,
- . de donner une véritable place aux modes de circulation doux,
- . d'utiliser de nouveaux espaces de rencontre.

**Soyez respectueux, faites respecter et vivons la citoyenneté avec tolérance et responsabilité.**

Mme le Maire de Néviaan

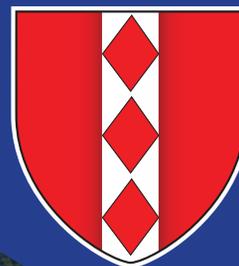
## MOBILIER URBAIN :

Des barrières pour éviter le stationnement sauvage, des bancs pour profiter du calme du village, des pose-vélos pour faciliter le déplacement, des candélabres pour la mise en valeur des lieux...

# NEVIAN : MODE D'EMPLOI

Un coeur de ville qui favorise les rencontres,  
la circulation piétonnière ainsi que  
l'accès aux commerces et aux services publics.

MAIRIE DE  
NEVIAN



## 3 PLACES PMR (Personnes à Mobilité Réduite) :

3 places PMR sont  
réservées :  
une devant la Mairie  
(en zone bleue)  
et deux rue de la Forge.



**ZONE BLEUE :**  
(pour une rotation  
favorisant l'accès  
au  
coeur de ville)

- . Lorsque vous vous gardez apposez votre disque de stationnement en indiquant l'heure d'arrivée.
- . Disque de stationnement disponible gratuitement en Mairie (1 par foyer).



Le stationnement est limité à **30 minutes** tous les jours de 9h à 19h et le dimanche de 9h à 13h.



### Parvis de l'Eglise :

Création d'une nouvelle place végétalisée et arborée, mise en valeur des bâtiments historiques locaux.



### Place du Château :

Réhabilitation de la place avec accessibilité PMR pour les commerces, espace piétonnier végétalisé.